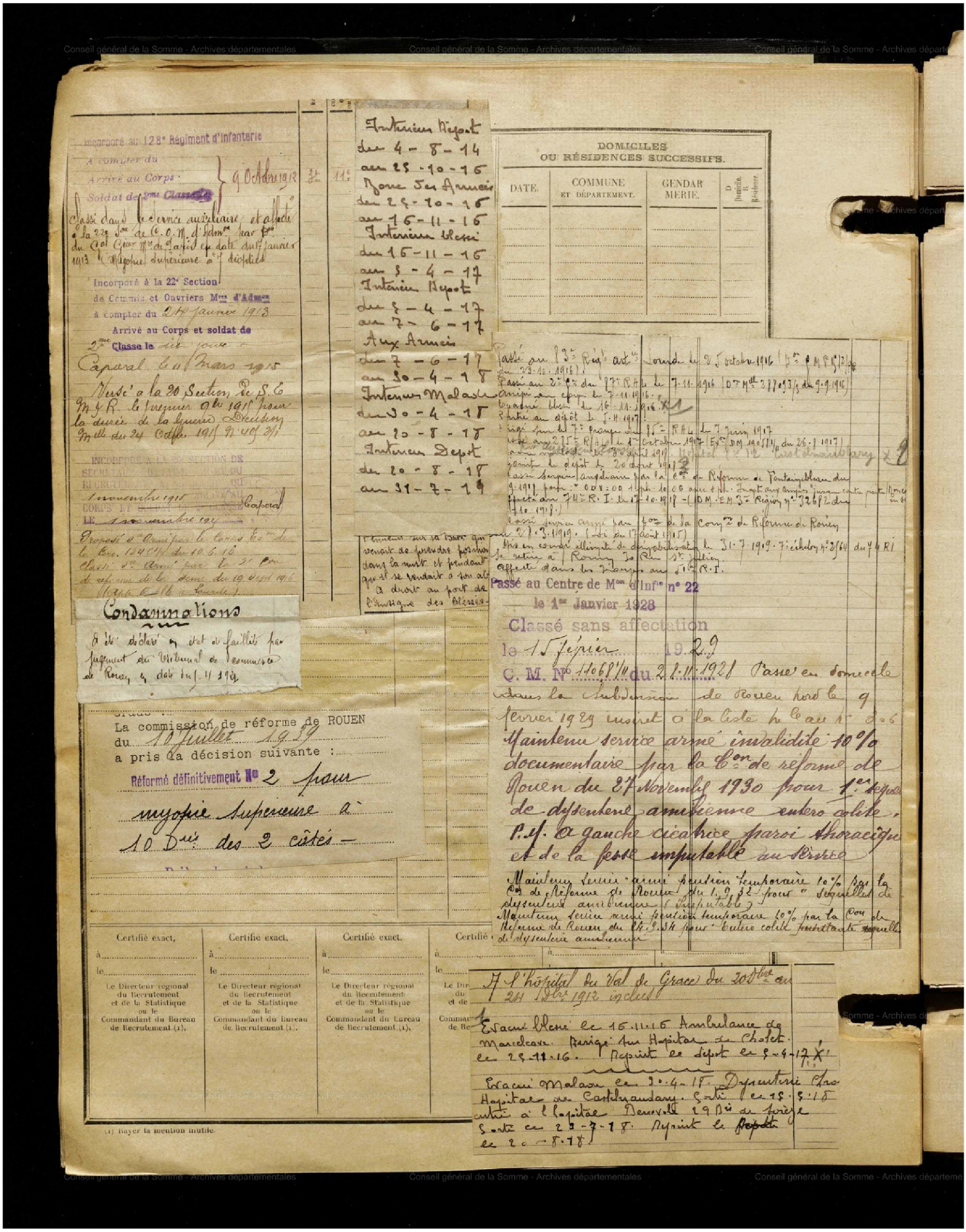

Incorporé au 128e Régiment d'Infanterie
A compter du
Arrivé au Corps : 9 Octobre 1912
Soldat de 2me Classe

Classé dans le service auxiliaire et affecté à la 22e Sn de C.O.M. d'Adm. par Dn du Col Gouv. Mn de Paris en date du 17 janvier 1913 (Myopie supérieure à 6/7 dictées)

Incorporé à la 22e Section de Commis et Ouvriers Mns d'Adm. à compter du 24 janvier 1913

Arrivé au Corps et soldat de 2me Classe le dit jour

Caporal 6 Mars 1915

Versé à la 20 Section de S.C.M.O.R. le premier 9bre 1915 pour la durée de la Guerre Décision Mlle du 24 Octbre 1915 N° 405/2/1

INCORPORÉ A LA 20e SECTION DE SECRÉTAIRES RECEVEURS DU RECRUTEMENT
1 novembre 1915 Caporal
CORPS ET GRADE
LE 1 novembre 1915

Proposé 1re Ann. par le Corps Ex. par le Cre. 134 C.M. du 10.6.16
Classe 1re Ann. par la 2e Cm de réforme de la Seine du 19 Sept 1916 (Myopie Mlle à Lunéville)

Interieur Repos du 4-8-14 au 25-10-15
Zone des Armées du 25-10-15 au 15-11-15
Interieur blessé du 15-11-15 au 3-4-17
Interieur Repos du 3-4-17 au 7-6-17
Aux Armées du 7-6-17 au 30-4-18
Interieur Malade du 30-4-18 au 20-8-18
Interieur Depot du 20-8-18 au 31-7-19

DOMICILES OU RÉSIDENCES SUCCESSIFS.

DATE.	COMMUNE ET DÉPARTEMENT.	GENDARMERIE.	D Domicile. R Résidence.

Passé au 13e Reg. art. Lourde le 25 octobre 1916 (Dn 23.10.1916)
Passé au 2e G. de la 17e R.A.L. le 7.11.1916 (Dn Mlle 277093/3 du 9.9.1916)
Arrivé au Corps le 7.11.1916.
Evacué blessé le 16.11.1916.
Rentré au dépôt le 5.11.1917
Dirigé sur le 7e Groupe du 3e R.A.L. le 7 juin 1917
Versé au 21e R.A.L. le 1er Octobre 1917 (Ex. DM 190511/11 du 26.9.1917)
A été malade du 30 avril 1918. Hôpital de Castelnaudary
Rejoint le dépôt le 20 août 1918
Classé Service auxiliaire par la Cre de Réforme de Fontainebleau du 9.1918 pour : OD V = OD 1 ph. 10 OG amb 4 ph. Inapt aux emplois pouvant exposer au froid et à l'humidité (DM 3e Région n° 326/2 du 4.10.1918.)
Classé service armé par la 2e Cre de Réforme de Rouen du 21.3.1919. (Loi du 17 août 1915)
Mis en congé illimité de démobilisation le 31.7.1919. 7e échelon n° 3/64 du 7.4.RI
Se retire à Rouen 10 Rue St Julien
Affecté dans les Réserves au 51e R.I.

Passé au Centre de Mon d'Inf. n° 22 le 1er Janvier 1928
Classé sans affectation le 15 février 1929
C.M. N° 1068/11 du 21.11.1928 Passé en Sonnecle dans la Subdivision de Rouen hors le 9 février 1929 inscrit à la liste h le au h 2.6
Maintenu service armé invalidité 10% documentaire par la Cre de réforme de Rouen du 27 Novembre 1930 pour 1er séquelle de dysenterie amibienne entero colite, P.S. à gauche cicatrice paroi thoracique et de la fesse imputable au Service
Maintenu service armé pension temporaire 10% par la Cre de Réforme de Rouen du 1.9.32 pour " séquelles de dysenterie amibienne (Imputable)
Maintenu service armé pension temporaire 10% par la Cre de Réforme de Rouen du 14.9.34 pour " Entero colite persistante séquelle de dysenterie amibienne

Condamnations
A été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce de Rouen en date du 5.11.1919

La commission de réforme de ROUEN du 10 Juillet 1929 a pris la décision suivante :
Réformé définitivement N° 2 pour myopie supérieure à 10 Dies des 2 côtés —

Certifié exact, à ... le ... Le Directeur régional du Recrutement et de la Statistique ou le Commandant du Bureau de Recrutement (1).
Certifié exact. à ... le ... Le Directeur régional du Recrutement et de la Statistique ou le Commandant du Bureau de Recrutement (1).
Certifié exact. à ... le ... Le Directeur régional du Recrutement et de la Statistique ou le Commandant du Bureau de Recrutement (1).
Certifié ... à ... le ... Le Dir... du ... et de ... Commandant de Re...

(1) Rayer la mention inutile.

A l'hôpital du Val de Grace du 20 Dbre au 24 Dbre 1912 inclus
Evacué blessé le 15.11.15 Ambulance de Maurdeave. Rentré à l'Hôpital du Chalet le 29.11.16. Rejoint le dépôt le 3.4.17 X
Evacué Malade le 30.4.18. Dysenterie Chro. Hôpital de Castelnaudary. Sorti le 15.5.18 entré à l'Hôpital Denevelle 29 Rue de Sèvre Sorti le 23.7.18. Rejoint le dépôt le 20.8.18.